



# INTÉRESSEMENT GROUPE PUBLIC UNIFIÉ

PRIME D'INTÉRESSEMENT 2024

## L'UNSA AGIT !

Reçue ce jour et à sa demande par la direction du GPU SNCF au sujet des primes d'intéressement, l'UNSA constate que si les salariés des cinq sociétés du Groupe public SNCF bénéficient de l'intéressement, ils ne sont pas tous soumis aux mêmes règles.



L'ensemble des salariés contribuent chaque jour à faire circuler des trains de toutes natures ! Les cheminots n'ont jamais plébiscité l'éclatement du Groupe public ferroviaire SNCF en cinq sociétés distinctes ! Les cheminotes et cheminots doivent bénéficier

d'un retour financier minimum commun. Les différences importantes du montant de l'intéressement sont ressenties par les salariés comme une injustice. Pire, les nouveaux découpages et futures nouvelles entités risquent de créer des différences encore plus

grandes à l'avenir. Il est donc de la responsabilité du GPU SNCF d'assurer un minimum d'équité envers tous les salariés et de créer un socle minimum d'intéressement pour l'ensemble des salariés des cinq sociétés anonymes du Groupe SNCF.

## CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

Un accord Groupe s'impose, permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement reprenant des critères identiques et cohérents. En attendant la signature d'un

tel accord, l'UNSA-Ferroviaire revendique un supplément permettant à tous les salariés de bénéficier chaque année d'une prime d'intéressement à quatre chiffres au minimum.

**L'UNSA,  
SIGNATAIRE DE  
TOUS LES ACCORDS  
D'INTÉRESSEMENT  
ACTUELLEMENT EN  
VIGUEUR, SOUHAITE  
EN SUPPLÉMENT  
QU'UN MONTANT  
MINIMUM SOIT  
ALLOUÉ À TOUS  
LES SALARIÉS.**

